République Française
DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE CASAGLIONE
Cumuna di CASAGLIÓ

20111

ARRETE N° 2026 11 03

Portant réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Commune de CASAGLIONE le dimanche 22 novembre 2026 dans le cadre du déroulement de la fête patronale San Fredianu et de la venue du Cardinal Bustillo

Le Maire de la Commune de Casaglione,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;
Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 et suivants, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, et notamment sa huitième partie relative à la signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié ;
Considérant que le dimanche 22 novembre 2026, la commune de Casaglione célèbre sa fête patronale San Fredianu et accueille Son Éminence le Cardinal François Bustillo, évêque d'Ajaccio, qui présidera la messe en l'église San Fredianu à 10 h 30 ;
Considérant que cette célébration est de nature à attirer dans le village une affluence nettement supérieure à la fréquentation habituelle, alors que les voies qui desservent l'église sont étroites et offrent peu de possibilités de stationnement ;
Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité des participants, des riverains et des usagers de la voie publique ainsi que le libre passage des secours, et qu'il y a lieu, à cette fin, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans le village ;

ARRÊTE

Article 1. Le dimanche 22 novembre 2026, de 9 h 00 à 17 h 00, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits sur les voies suivantes : à partir de l'intersection de la RD 201 et de la RD 25, la Strada di Casaglio puis la Strada d'Accinto, jusqu'à la fontaine du village, ainsi qu'aux abords immédiats de l'église San Fredianu.

Article 2. Les interdictions prévues à l'article 1er ne s'appliquent pas :
– aux véhicules de secours, d'incendie et des forces de l'ordre ;
– aux véhicules du cortège accompagnant Son Éminence le Cardinal Bustillo ;
– aux véhicules transportant des personnes à mobilité réduite, le temps de leur dépose et de leur reprise devant l'église ;
– aux véhicules expressément autorisés par le Maire.

Article 3. Pendant la même période, les visiteurs stationneront d'un seul côté de la chaussée, sur la RD 25 et sur la RD 201 à l'entrée du village, en dehors du périmètre défini à l'article 1er, de façon à laisser libre en permanence une voie de circulation suffisante pour le passage des véhicules de secours.

Article 4. La signalisation réglementaire nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place et entretenue par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule en stationnement gênant pourra faire l'objet d'une mise en fourrière, aux frais de son propriétaire, dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Article 6. Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux entrées du village. Une ampliation sera adressée au Commandant de la brigade de gendarmerie de Vico et au Service d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud.

Article 7. Le Maire de la Commune de Casaglione et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vico sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mairie de Casaglione (Corse-du-Sud)

Fait à Casaglione, le 17 novembre 2026.
Le Maire, Ours Pierre ALFONSI.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par les particuliers et les personnes morales de droit privé par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Fête Patronale du Village de Casaglione St Fredianu- Dimanche 22 Novembre 2026

